

REGLEMENT DE L'ÉPREUVE OPEN de GOLF FSASPTT 2024,

32^{ème} édition du National des sections Golf ASPTT 10 et 11 mai 2024

1. Condition de participation

Pour les clubs

Les sections ASPTT doivent être affiliées à la FFGOLF.

Chaque section ASPTT est autorisée à engager un maximum de deux équipes composées de membres de leur section, à condition de présenter une équipe totalement féminine et des individuels si le champ de joueurs en équipe le permet.

- Les équipes féminines seront composées de 3 joueuses.
- Les équipes masculines ou mixtes seront composées de 4 joueurs
- Les engagements individuels se feront en fonction du nombre de compétiteurs préinscrits en sus des inscriptions en équipes.

Pour les joueurs

Le joueur doit être titulaire de la licence FFGOLF de l'année 2024 de son club ASPTT (ou rattaché) et être titulaire d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du golf en compétition ou, avoir attesté négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur My FFGolf pour 2024.

Le joueur doit obligatoirement être licencié **FSASPTT PREMIUM** en tant qu'adhérent annuel FSASPTT 2024 et être licencié FFG ou rattaché FFG à son club ASPTT qu'il représente, avant le 01/01/2024.

Les licenciés FFG d'une autre AS Entreprise peuvent participer s'ils sont adhérents FSASPTT depuis au minima au 1^{er} janvier 2023 à un club ASPTT et munis de la licence Prémium 2024 FSASPTT de leur club.

Cette compétition FSASPTT intègre l'application du règlement général des épreuves fédérales amateurs du Vademecum 2024 FFG et du règlement général spécifique des épreuves fédérales amateurs par équipes.

Dans ce qui suit les termes, joueur ou équipier désignent indifféremment un joueur ou une joueuse

Les joueurs dont l'index est supérieur ou égal à 36 ont leur index ramené à 36

2. Déroulement de l'épreuve

Journées de reconnaissance

Une journée de reconnaissance, facultative, est prévue les **8 et 9 mai 2024** pour les joueuses et joueurs qui le souhaitent.

Les Capitaines des équipes participantes devront préalablement prendre les réservations directement auprès des golfs. Les coordonnées et les tarifs des greens fees, non inclus dans le forfait, seront communiqués dans le dossier.

Des reconnaissances sont possibles aussi avant la date du **8 mai 2024**, mais toujours en relation avec les golfs.

Compétition

Les 10 et 11 mai 2024

Forme de jeu pour les équipes et les joueurs individuels

La Compétition comportera deux tours de 18 trous, en alternance sur les deux sites : parcours du golf de PERIGUEUX et LA MARTERIE.

Les épreuves se déroulent en STABLEFORD.

Le classement par équipe s'effectue en Brut et en Net sur :

- Le total des 3 meilleures cartes de score de l'équipe Messieurs/Mixte.
- Le total des 2 meilleures cartes de score de l'équipe Dames

Les joueurs inscrits en équipe, participent au classement individuel.

L'index connu à la FFGOLF le **7 mai 2024** sera pris en compte pour la durée de la compétition et il sera ramené à un maximum de 36.

Le nombre de joueurs maximum, messieurs et dames, sera de **240** participants.

Le nombre de joueurs individuels sera limité par section, suivant les places disponibles (*priorité aux inscriptions d'équipes*).

Pour être classé, les joueurs ou joueuses devront avoir réalisé les deux tours de compétition.

3. Ordre des départs

Les départs du premier tour se feront dans l'ordre croissant des index en panachant les équipes. Les départs du tour suivant se feront dans l'ordre inverse des résultats bruts du premier tour et sur le même principe du panachage. Ils seront affichés sur les tableaux officiels dans les golfs, sur le site internet dédié et sur le lieu de restauration.

En cas de retard au départ, la règle 5.3 s'applique.

Pour un retard de moins de cinq minutes par rapport à l'heure de départ prévue, le joueur sera pénalisé de deux coups. Cette pénalité est applicable au trou n° 1. Au-delà, de cinq minutes, le joueur est disqualifié et ne pourra pas prendre le départ.

SERIES – EQUIPES

Pour les équipes

- Une série homme/mixte pour le classement par équipe homme/mixte.
- Une série dame pour le classement par équipe dame.

Pour la compétition en individuel (joueurs en équipe et en individuel ensemble)

- Deux séries pour les classements individuels dames
- Deux séries pour les classements individuels messieurs.

Le découpage des séries est laissé à la discrétion du Comité de l'épreuve. Les séries seront définies dès réception de la liste des index des participants afin d'équilibrer le nombre de représentants dans chaque série. Si le nombre de Dames est inférieur à 20 % du champ des inscrits, il n'y aura qu'une série Dame.

Marques de départ

Marque de départ, sur tous les golfs, pour toutes les séries

- Jaune pour les Messieurs
- Rouge pour les Dames

4. Cadence de jeu

Le Comité de l'épreuve a établi un temps de jeu maximum à ne pas dépasser et communiqué sur les tableaux officiels. Les temps de passages trou par trou figurent, sous réserve, sur les cartes de scores. Chaque groupe devra donc terminer son tour conventionnel dans cette limite au risque sinon d'être pénalisé par le comité de l'épreuve.

5. Temps de jeu

Le temps de jeu sera vérifié

En application de la règle 5.6, un joueur peut être pénalisé s'il ne respecte pas la cadence de jeu (§8 des règles locales permanentes FFG).

Pour un joueur retardant le jeu de manière déraisonnable, les pénalités appliquées seront celles prévues par les dispositions de la règle 5.6 relative au jeu lent :

- 1^{ère} faute de temps : Avertissement verbal d'un arbitre
- 2^{ème} faute de temps : 1 coup de pénalité
- 3^{ème} faute de temps : 2 coups de pénalité supplémentaire
- 4^{ème} faute de temps : Disqualification

Lorsqu'un groupe sera hors position, il en sera informé et peut être pénalisé.

Le Comité établit le temps imparti pour jouer le tour, temps à ne pas dépasser. Chaque groupe doit donc terminer son tour dans ce temps. Il est de la responsabilité des joueurs de respecter ce temps imparti. Au recording, tous les joueurs du groupe encourent la pénalité d'un coup sur le trou n° 18 pour infraction à la Règle 5.6 (Retard déraisonnable ; cadence de jeu rapide) :

- Pour le 1er groupe, s'il a dépassé le temps imparti de plus de 10 minutes.
- Pour les autres groupes :
 - Si le groupe a dépassé le temps imparti de plus de 10 minutes ET
 - Si l'intervalle de temps à l'arrivée entre lui et le groupe précédent dépasse 10 minutes par rapport à l'intervalle de temps du départ.

6. Equipements

L'utilisation d'une voiturette de golf est interdite sous peine de pénalités selon (§10 des règles locales permanentes FFG). Seuls les joueurs possédant le Médical Pass sont autorisés (titulaires du certificat d'éligibilité international WR4GD Pass).

Un joueur qui joue ou a joué selon coup et distance est uniquement autorisé à utiliser un moyen de transport motorisé pour se rendre à l'endroit où le coup précédent a été joué et/ou en revenir (Règle locale type G-6).

Son utilisation est réservée au comité de l'épreuve. Le chariot électrique est autorisé.

L'épreuve sera exclusivement disputée avec des balles et des clubs figurant sur la liste en vigueur à la FFG.

Sauf en cas de force majeure, ou dans le cas d'un appel exceptionnel (appel de l'arbitre), l'utilisation des téléphones portables par le joueur ou son cadet est déconseillée. Les téléphones portables devraient être éteints afin de ne pas déranger les autres joueurs. L'utilisation d'équipements est autorisée selon la règle 4.3.

- 1^{ère} infraction : Pénalité Générale
- 2^{ème} infraction : Disqualification

7. Résultats, Départage

Pour les équipes

En cas d'égalité, les équipes seront départagées en comptant le score de la carte non prise en compte sur chaque tour, puis celui de la meilleure carte, puis celui de la seconde meilleure carte, etc.

Dans le cas où un tour ne se serait pas déroulé entièrement, le départage se fera selon le même principe, le comité se réservant le droit de prendre en considération ce qui permet le plus d'équité.

Dans le cas où une équipe ne rendrait pas son plus mauvais score, il serait considéré comme étant le plus mauvais par rapport à tous les autres.

Pour la compétition en individuel

En cas d'égalité, pour les messieurs comme pour les dames, le départage sera établi en utilisant le cumul des scores du second tour sur les 18, les 9, les 6 et les 3 derniers trous, puis si l'égalité subsiste, en remontant le cumul, trou par trou à partir du trou numéro 1.

8. Disqualification

- **Disqualification d'une équipe**
- Toute équipe dont 1 des équipiers aurait joué, en ne répondant pas aux conditions de participation.
- Toute équipe qui, au terme d'un ou plusieurs tours, rendra un nombre de cartes inférieur au nombre de scores à retenir.
- Toute infraction aux règlements généraux et particuliers des épreuves fédérales par équipes, qui ne ferait pas l'objet d'une pénalité spécifiquement prévue par ce règlement, entraînera la disqualification de l'équipe.
- Dans des cas particuliers exceptionnels, une pénalité de disqualification d'une équipe pourra être annulée, modifiée ou imposée, si le Comité de l'épreuve estime qu'une telle mesure est justifiée.

9. Comportement et étiquette

Une tenue vestimentaire correcte est exigée durant l'épreuve.

Les joueurs se doivent d'avoir un comportement correct et de respecter l'étiquette.

Si un joueur se comporte de manière incorrecte (*jet de club, coup de club sur le sol, le sac ou le chariot, paroles grossières, etc.*), il sera pénalisé selon la Règle 1.2 et le §14 des règles locales permanentes FFG. (Avertissement, un coup de pénalité, pénalité générale, disqualification).

L'arbitre, en concertation avec le Comité de l'épreuve, en fonction de la gravité de l'infraction, aura le choix d'appliquer les pénalités suivantes : avertissement, 1 coup de pénalité, pénalité générale ou disqualification

10. Recording

Afin d'éviter tout litige, les joueurs appliqueront la procédure suivante :

- Tous les joueurs de chaque départ se présentent **ensemble** au recording et ce, dès la fin du dernier trou, dans un délai maximum de **cinq minutes**. Marqueur et joueur y vérifieront, comptabiliseront leurs scores et signeront leurs cartes sans oublier d'indiquer l'horaire d'arrivée.
- Les joueurs non présents avec leurs **co-compétiteurs** seront considérés comme n'ayant pas rendu leur carte, et donc, contrevenant à la règle de golf 3.3.

- Les joueurs sont invités à attendre que leurs cartes aient été vérifiées par les personnes chargées du recording et éventuellement enregistrées sur ordinateur avant de quitter le recording.

La carte sera considérée comme rendue, selon les termes de la règle 3.3, lorsque le joueur quittera la pièce du recording.

11. Résultat et prix / Le Brut prime le Net à niveau équivalent

- Classement des équipes : **Trophées de la FSASPTT**
 - 1 trophée pour l'équipe Homme/mixte 1^{ère} série en brut.
 - 1 trophée pour l'équipe Dame 1^{ère} série en brut.
- Classement des individuels : **Médailles de la FSASPTT**
 - 1 médaille Or, Argent, Bronze pour le classement individuel.
 - En brut et en net pour les 2 séries Hommes.
 - En brut et en net pour les 2 séries Dames.

Des lots peuvent éventuellement être proposés par l'organisateur.

La valeur des prix sera strictement conforme aux règles du statut amateur.

12. Réunion des capitaines

La réunion des capitaines aura lieu le 9 mai à 18h au golf de La Marterie. La présence du capitaine ou de son représentant est obligatoire. A cette occasion, les capitaines remettront au Comité présent la feuille de composition de leurs équipes. Passé ce moment, l'équipe ne pourra plus être modifiée.

Les arbitres seront présents et donneront toutes les informations nécessaires sur le déroulement de l'épreuve, les règles à observer et les particularités des parcours.

13. Comité de l'épreuve

Il sera constitué par les directeurs des golfs de PERIGUEUX et de LA MARTERIE, ou de leurs représentants, des arbitres, du CTN golf de la FSASPTT ou son représentant.

Les membres du Comité ne participeront pas à l'épreuve.

Les responsabilités du Comité sont définies la R20 des règles de golf FFG.

Le Comité de l'épreuve se réserve le droit de modifier la forme de jeu, d'annuler l'épreuve partiellement ou totalement ou de la faire jouer sur un nombre de jours inférieur à celui prévu au règlement particulier.

*Règlement adopté et mis à jour par la Commission Technique Nationale Golf de la FSASPTT
et le Comité d'Organisation*